

qui ont eu lieu à Francfort en 1984, a été attribuée à l'équipe canadienne, constituée de chefs triés sur le volet.

Celle-ci se composait de MM. Henri Dane, directeur de la restauration et de la formation au collège Malaspina de Nanaimo, Hubert Scheck, professeur au collège Malaspina; Gerhard Pichler, chef à l'Hôtel Vancouver, Bruno Marti, ancien directeur des services traiteurs et d'intendance pour le compte de CP Air, tous trois de Colombie-Britannique et de M. Takashi Murakami, chef au St. Charles Country Club de Winnipeg (Manitoba).

Ces Olympiades, qui ont lieu tous les quatre ans depuis 1896, offrent un défi de taille aux chefs culinaires les plus en vue dans le monde. Ceux-ci ont en effet l'occasion de créer des plats originaux qui, préparés pour nourrir jusqu'à 200 personnes, sont un plaisir pour les yeux et un délice pour les palais. Chaque plat doit refléter typiquement le pays d'origine des chefs, que ce soit par le choix des ingrédients ou de la méthode de cuisson. De plus, chaque préparation doit correspondre à un type particulier de repas, défini préalablement selon les règlements de ce concours.

Parmi les facteurs qui ont permis aux mets canadiens de remporter la palme : le talent, le savoir-faire des chefs, et... les recettes. Mais, ce sont surtout les ingrédients qui ont assuré ce succès : de la viande tendre de bison, très appréciée pour son goût délicat et sa basse teneur en cholestérol, du saumon du Pacifique, du homard de l'Atlantique et des spécialités comme les pousses de fougères, le sirop d'érable, les bleuets et le riz sauvage.

L'équipe de chefs culinaires du Canada a ainsi démontré que notre cuisine nationale vaut son pesant d'or.

## Marché mondial de l'alimentation

**Vingt-huit grandes compagnies canadiennes seront présentes au salon ANUGA '85, exposition qui aura lieu à Cologne en République fédérale d'Allemagne du 12 au 17 octobre 1985. Elles offriront un grand choix d'aliments appréciés du grand public et des fins palais. Les délégués de ces compagnies et du ministère des Affaires extérieures du Canada, qui seront sur place, se feront un plaisir d'accueillir les personnes intéressées et de discuter de l'industrie canadienne des aliments, y compris des poissons et des fruits de mer.**

## Aide d'urgence aux sinistrés mexicains

Après avoir exprimé toute la sympathie du gouvernement du Canada aux autorités et au peuple mexicain face à la catastrophe qui a frappé ce pays, la ministre des Relations extérieures, M<sup>me</sup> Monique Vézina, a annoncé que, suite au tremblement de terre survenu à Mexico, le gouvernement du Canada mettait immédiatement la somme d'un million de dollars à la disposition des organismes habilités à apporter des secours d'urgence adéquats



M<sup>me</sup> Monique Vézina

aux sinistrés pour répondre aux requêtes qu'ils lui adresseront.

« Par ce geste, le gouvernement du Canada souhaite apporter un appui tangible au peuple mexicain durant la terrible épreuve qu'il traverse, » a dit Madame Vézina.

La ministre des Relations extérieures a souligné que bien qu'on ne connaisse pas encore l'ampleur exacte du désastre, des communications constantes sont maintenues entre l'Agence canadienne de développement international et les organismes humanitaires comme la Croix-Rouge et l'Organisation pan-américaine de la santé. Par ailleurs le gouvernement du Canada est en contact avec le gouvernement du Mexique relativement aux besoins d'urgence de ce pays.

## Le Canada affermit sa souveraineté dans l'Arctique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a annoncé, le 10 septembre à la Chambre des communes, une série de mesures visant à garantir la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

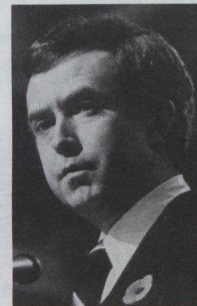
Le ministre Clark a réaffirmé l'intention du gouvernement du Canada de défendre ses droits dans le Grand Nord canadien, son désir d'exercer tous ses droits dans l'Arctique, qu'ils touchent aux pêcheries, aux richesses naturelles, à l'environnement ou aux populations autochtones.

L'incident du Polar Sea, un brise-glace américain qui a emprunté le passage du Nord-Ouest au cours de l'été sans demander de permission, remettant ainsi en question la souveraineté canadienne sur l'ensemble de ce territoire, n'enlève rien aux prétentions du gouvernement canadien.

### Arrêté en conseil

Un arrêté en conseil établissant les limites précises de l'archipel arctique canadien vient d'être signé, et entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 1986. Les limites décrites dans le document retracent le pourtour territorial historique.

« Le Canada, a indiqué M. Clark, jouit de la même juridiction incontestée dans l'Arctique sur la zone de pêches de 200 milles que partout ailleurs au pays, et pour protéger l'environnement, il contrôle aussi les activités sur une zone de 100 milles dans ces eaux. »



M. Joe Clark

M. Clark a insisté sur l'importance pour le Canada de jouir de l'entière souveraineté dans cette région.

Pour le secrétaire d'État, aucune concession sur le principe n'est acceptable, même si le gouvernement canadien doit quand même encourager la navigation dans ces eaux. « La circulation, a précisé M. Clark, sera toutefois assujettie aux contrôles et autres mesures nécessaires pour la sécurité du Canada, pour la préservation de l'environnement et pour le bien-être des Inuit et des autres habitants de l'Arctique. »

### Autres mesures

En plus d'annoncer la construction d'un brise-glace au coût de 500 millions de dollars, le ministre a ajouté que des gestes seront immédiatement posés pour bien démontrer que le Canada est sérieux. « L'espace aérien, a-t-il dit, sera étroitement surveillé par des appareils des Forces armées et les activités des navires de la Défense canadienne seront accrues dans l'Arctique. »

M. Clark ne croit pas que cette décision envenimera les relations du Canada avec les États-Unis. « Nous sommes prêts, a-t-il ajouté, à étudier avec les États-Unis tous les mécanismes de coopération susceptibles de promouvoir les intérêts de nos deux pays en tant que voisins et alliés dans l'Arctique et en Alaska. »

Puisque le gouvernement canadien n'a pas du tout l'intention de négocier cette souveraineté, qu'il prétend détenir historiquement et dans les faits, M. Clark a profité de l'occasion pour annoncer qu'il était prêt à défendre ces prétentions devant le tribunal international de La Haye.